

# Vendredi 24 novembre 2017

Maison de l'Avocat

51 rue Grignan - 13006 Marseille



*L'eau est depuis toujours, et maintenant plus que jamais, présente dans nos vies comme au cœur du droit administratif ! Elle en irrigue les décisions et en baigne les prétoires. Elle est au centre des réglementations de l'urbanisme, de la construction, de l'utilisation de l'espace, de la préservation environnementale.*

*Elle devient un débat de société lorsqu'il s'agit de la distribuer ou d'en fixer le prix.*

*Elle est un sujet d'inquiétude lorsqu'il s'agit d'en réguler le cours ou d'éviter qu'elle balaye les habitats et les villes.*

*Eau potable, eaux usées, mer, lacs, ports, canalisations, assainissement, plages, rivières, font partie du quotidien des élus, des personnels techniques, des urbanistes, des entreprises, des praticiens, et dès lors, des universitaires et des magistrats.*

*Telles sont les raisons pour lesquelles nos traditionnelles RDPA, rencontres de droit et procédure administrative, ont décidé durant trois ans, de consacrer un cycle de réflexion à l'eau.*

*Elles ont porté en 2015 sur les aspects urbanistiques abordant « Le littoral : un espace contraignant », en 2016, sur les questions économiques liées à l'eau sous l'intitulé : « Le prix de l'eau, un marché, des marchés ».*

*En 2017, nous abordons « L'eau dans la ville », troisième volet de ce cycle consacré à la prévention et au traitement des risques liés à l'eau.*

# P R O G R A M M E

## MATINÉE

Sous la présidence de Madame **Lucienne ERSTEIN**,  
conseiller d'état, présidente de la cour administrative d'appel de Marseille

**8H30** Accueil, café,

**9H00** Discours d'ouverture

### **9H15 - PRESENTATION : PANORAMA DES ALEAS**

- **Frédéric PONS**, expert hydraulique sur les inondations et aléas côtiers, CEREMA Méditerranée

### **9H45 - TECHNIQUES ET ACTEURS DE LA PREVENTION**

- **Fabienne ELLUL**, sous-préfet des Alpes de Haute Provence

- **Ghislaine VERRHIEST**, chef de l'unité des risques majeurs, DREAL-PACA

### **10H15 - LA CONSTITUTION DES PLANS DE PREVENTION DES RISQUES :**

- **Jean-Luc TROUVAT**, expert gestion du risque Inondation, société du Canal de Provence

- **Julien LANGUMIER**, responsable du pôle risques naturels, DDTM13

- **Jean Marie BONINO**, directeur technique Ville d'Aubagne

### **10H50 - LA PRISE EN COMPTE DES RISQUES PAR LES DOCUMENTS ET AUTORISATIONS D'URBANISME**

- **Jérôme TREMEAU**, professeur agrégé, Université d'Aix Marseille

- **Franck CONSTANZA**, avocat au barreau de Marseille

### **11H20 - UN EXEMPLE CONCRET : LE CAS DE L'HUVEAUNE**

- **Estelle FLEURY**, directrice du Syndicat d'aménagement du bassin de l'Huveaune (SRD)

- **Julien LANGUMIER**, responsable du pôle risques naturels DDTM13

- **Alain XOUAL**, avocat au barreau de Marseille

### **12H00 - TABLE RONDE : QUE FAIRE DES TERRAINS INONDABLES ?**

Animée par **Marc RINGLE**, ancien bâtonnier du barreau de MARSEILLE, avec la participation de **Frédérique HERARD**, notaire à Arles, **Serge PEROTTINO**, maire de Cadolive, promoteur et président du SIBAM (Syndicat Intercommunal du Bassin Minier - Service des eaux – Assainissement), **Yves DELAVIGNE**, Cabinet Euclid-Eurotop, **Olivier BURTEZ-DOUCEDE**, avocat au barreau de Marseille, **Bernard BART** architecte DPLG, Expert Agréé par la Cour de Cassation, M. le représentant de la Commune de Nîmes

### **QUESTIONS/REPONSES**

13 h Déjeuner sur place

## **APRÈS-MIDI**

*Sous la présidence de Madame **Dominique BONMATI**,  
présidente du tribunal administratif de Marseille*

### **LE TRAITEMENT DES RISQUES AVERES**

---

---

#### **14H15 - L'URGENCE CONTRACTUELLE ET LES RISQUES NATURELS APRES LA REFORME DE LA COMMANDE PUBLIQUE**

---

---

- **Brigitte ROMAN**, premier conseiller CRC Occitanie (SRD)

#### **14H35 - LE CONTENTIEUX PENAL DES SINISTRES**

---

---

- **Didier SEBAN**, avocat au barreau de Paris

#### **15H00 - PANORAMA DU CONTENTIEUX ADMINISTRATIF : PREVENTION & REPARATION**

---

---

- **Michaël REVERT**, conseiller à la cour administrative d'appel de Marseille

#### **15H20 - L'EVALUATION DES DOMMAGES**

---

---

- **Emmanuel CHARRIER** expert près la cour d'appel de Paris et les cours administratives d'appel de Paris et Versailles, responsable du pôle Risques & litiges (Forensics) d'Exco Paris

#### **15H40 - QUESTIONS/RÉPONSES**

---

---

#### **16H00 - SYNTHÈSE**

---

---

*Jean-Claude RICCI, professeur agrégé émérite, Université d'Aix Marseille*



**15èmes Rencontres de Droit et Procédure Administrative**  
**Vendredi 24 novembre 2017**  
**Maison de l'Avocat**  
**51 rue Grignan - 13006 Marseille**

# INSCRIPTIONS

auprès de l'Ordre des Avocats  
au moyen du bulletin d'inscription

Par courrier : Maison de l'Avocat « Rencontres Droit Public » 51 rue Grignan 13006 Marseille

Par télécopie : bulletin d'inscription à renvoyer au 04 91 55 02 10

Par email : [rencontresdpa@barreau-marseille.avocat.fr](mailto:rencontresdpa@barreau-marseille.avocat.fr)

**Attention nombre de places limité**

**DATE LIMITE D'INSCRIPTION : vendredi 17 novembre 2017**

Prix public	200 €
Avocat	180 €
Jeune barreau (Prestation de serment 2014 – 2017)	60 €
Etudiant, élève-avocat	30 €

**Mode de paiement : chèque à l'ordre de l'I.F.C.A.M.**

**Formation continue : validation 8 heures**

Toute demande d'annulation devra être faite par écrit (courrier, fax ou email) à l'Ordre des Avocats qui en accusera réception.  
En cas d'annulation intervenant moins de 72 heures avant la date du colloque, aucun remboursement ne sera effectué.  
Tout remboursement sera effectué après le colloque.

Pour tous renseignements et inscriptions  
S'adresser au Secrétariat de l'Ordre des Avocats  
Maison de l'Avocat - 51 rue Grignan  
13006 MARSEILLE

Téléphone : 04 88 56 31 71

Télécopie : 04 91 55 02 10

[www.barreau-marseille.avocat.fr](http://www.barreau-marseille.avocat.fr)

[rencontresdpa@barreau-marseille.avocat.fr](mailto:rencontresdpa@barreau-marseille.avocat.fr)

